

Conseil d'Établissement du Lycée français de Vienne

Mardi 16 novembre 2010

Procès-verbal

Le quorum étant atteint, le Conseil débute à 17h30. (Voir liste d'émargement - annexe 1)

Les membres du Conseil se voient remettre deux documents reliés. L'un est le projet d'Établissement, l'autre rassemble les Indicateurs 2010.

Le Proviseur rappelle l'ordre du jour.

1. Installation du Conseil et de ses instances

- Conseil d'établissement
- Commission permanente
- Cellule de suivi Formation continue
- Conseil d'école
- Conseil du 2nd degré
- Comité d'éthique sur l'utilisation des nouvelles technologies

2. Projet d'établissement

- Formation continue
- Plan d'éducation à l'orientation
- Plan d'éducation à la santé et la citoyenneté

3. Voyages scolaires (validation des projets de voyages scolaires)

4. Divers

- Projets dans le cadre du FSE
- Bal du Lycée



0. Approbation du P.V du Conseil d'établissement du 07/10/10

A la demande des représentants des personnels (SE-UNSA), le P.V du précédent conseil est amendé.

La phrase « **A l'école primaire, soutien et corrections s'effectuent déjà parfois dans les couloirs.** » est ajoutée au paragraphe 1.7 concernant le Studio Molière.

Suite à une autre intervention des mêmes représentants, Monsieur Gilbert, chef des services comptables du Lycée, précise à nouveau que le taux d'augmentation des rémunérations des personnels recrutés localement (hors personnels de cuisine) correspond au taux de l'inflation pour l'année 2010 retenu par les autorités autrichiennes et que cette augmentation est conforme au règlement intérieur de l'établissement.



1. Installation du Conseil et de ses instances

- Conseil d'établissement

Il a été procédé, en début de séance, à un tour de table au cours duquel les membres du Conseil ont précisé leur qualité de représentant.

➤ Commission permanente

- Le Proviseur rappelle que la Commission permanente prépare les travaux du C.E, qu'elle peut se réunir si une décision rapide est à prendre, qu'elle se réunira par exemple en amont du C.E du 2^e trimestre, pour préparer le calendrier de l'année scolaire à venir.
- Lorsque la commission permanente siège en tant que Commission d'hygiène et de sécurité, l'agent-chef est membre de droit en tant que chargé de la mise en œuvre.
- Lorsque de besoin, la commission permanente siège en tant que conseil de discipline.

Pour l'année scolaire 2010/2011, elle sera composée de :

Direction de l'Etablissement :

- M. Philippe Noble, Conseiller Culturel
- M. Jean Bastianelli, Proviseur (Président du Conseil)
- M. Alain Houille, Proviseur-adjoint
- M. Amar Ouriachi, Conseiller Principal d'Education
- M. Hervé Valoise, Directeur de l'école primaire site Liechtenstein
- M. Félix Legrand, Directeur de l'école primaire et maternelle site Grinzing

Représentants des personnels

- M. Jean-Michel Smoluch, Enseignant du 2nd degré (suppléant : M. Jérôme Boulo)
- Mme. Elisabeth Pournaki, Enseignante du 2nd degré (suppléant : Mme. A. Longoni H.)
- M. Bernard Bouly, Enseignant du 1^{er} degré (suppléant : Mme. Marie-Claire Sandaldjian)
- M. Patrick Ugo, Agent (suppléant : Mme. Lydia Desoye)

Représentants des parents

- Mme. Caroline Shklarek, UPEL
- Mme. Gilkarov, UPEL
- M. Jean-Louis Dionot, APE

Représentants des élèves

- M. Pablo Gonzalez (suppléant : Clément Ledoux)

➤ Cellule de suivi Formation continue

Pour l'année scolaire 2010/2011, elle sera composée de :

- M. Jean Bastianelli, Proviseur
- M. Amar Ouriachi, Conseiller Principal d'Education
- M. Hervé Valoise, Directeur de l'école primaire site Liechtenstein
- M. Félix Legrand, Directeur de l'école primaire et maternelle site Grinzing
- M. Bertrand Lachaud, Enseignant du 1^{er} degré (suppléant : Mme Véronique Bergeaud)
- M. Omar Belhassain, Enseignant du 2nd degré (suppléant : M. Jérôme Boulo)
- M. Patrick Ugo, Agent (suppléant : M. Sylvain Morinière)

➤ Conseil d'école

Pour l'année scolaire 2010/2011, il sera composé de :

Présidents

M. Hervé Valoise, Directeur de l'école primaire site Liechtenstein
M. Félix Legrand, Directeur de l'école primaire et maternelle site Grinzing

Membres

Mme. Sylvie Jubin, Enseignante en PS (suppléant : M. Olivia Audin)
Mme. Magali Charbonnel, Enseignante en MS (suppléant : Mme. Marie Holzer)
Mme. Véronique Bergeaud, Enseignante en PS (suppléant : Mme. Fabienne Irigoyen)
Mme. Christelle Le Jeune, Enseignante en CP (suppléant : par M. Hervé Delattre)
Mme. Françoise Ibba, Enseignante en CE1 (suppléant : M. Victor Tavares)
M. Bernard Bouly, Enseignant en CE2 (suppléant : M. Frédéric Machto)
Mme. Katia Boulard, Enseignante en CM1 (suppléant : M. Nicolas Lucas)
M. Christophe Caumes, Enseignant en CM2 (suppléant : M. Sébastien Fouchac)

Mme Caroline SHKLAREK, Parent d'élève - PS
Mme Claire BENEDIK-DEGOS, Parent d'élève - MS
Mme Claire BERNARD-HÔFLE, Parent d'élève - GS
Mme Caroline LANDAU, Parent d'élève - CP
Mme Marie TAYMANS-VERTRAETE, Parent d'élève - CE1
Mme Anne-Sophie EHRESMANN, Parent d'élève - CE2
Mme Romana JONKE-HRDLIČKA, Parent d'élève - CM1
M. Peter PONGRATZ, Parent d'élève - CM2

Le proviseur, le gestionnaire, l'IEN résident sont membres avec voix délibérative.

➤ Conseil du 2nd degré

Pour l'année scolaire 2010/2011, il sera composé de :

M. Jean Bastianelli, Proviseur
M. Alain Houille, Proviseur-adjoint
M. Olivier Gilbert, Gestionnaire Comptable
M. Amar Ouriachi, Conseiller Principal d'Education

M. Jean-Michel Smoluch, Enseignant (suppléant : M. Jérôme Boulo)
Mme. Elisabeth Pournaki, Enseignante (suppléant : M. Omar Belhassain)
M. Sébastien Cordier, Enseignant (suppléant : M. Jérôme Boltz)

M. Arnaud Garancher, Agent (suppléant : Mme Ingrid Przybylski)
Mme. Caroline Landau, Parent d'élève (suppléant : Mme Florence Lecorné)
M. Jean-Louis Dionot, Parent d'élève (suppléant : M. Peter Pongratz)
M. Clément Ledoux, Elève (suppléant : M. Pablo Gonzalez)

➤ Comité d'éthique sur l'utilisation des nouvelles technologies

Direction de l'Etablissement :

M. Jean Bastianelli, Proviseur (Président du Comité)
M. Amar Ouriachi, Conseiller Principal d'Education

Représentants de l'équipe informatique

M. Jean-Philippe Dauce

Représentants des professeurs

M. Jérôme Boulo, Enseignant du 2nd degré
M. Jean-Paul Brugière, Enseignant du 1^{er} degré (suppléant : M. Bernard Bouly)
M. Jérôme Boltz, Assistant Vie scolaire (suppléant : M. Matthieu Cherrier)

Représentants des parents

M. Thomas Zeitz (suppléant : M. Peter Pongratz)
Mme. Anne-Gaelle Bénard (suppléant : Mme Chantal Lamarre)

Représentants des élèves

M. Clément Ledoux, Elève
M. Pablo Gonzalez, Elève

A la question, posée par des représentants des personnels (SE-UNSA) et concernant l'absence des personnels administratifs ou de service dans le Comité d'éthique, il a été rappelé que ledit comité veille à la bonne utilisation des nouvelles technologies dans le cadre des activités pédagogiques.

Le proviseur du Lycée termine ce premier point de l'ordre du jour par un rappel de la fonction du Conseil pédagogique ainsi que de sa composition : autant de représentants qu'il y a de disciplines enseignées dans le second degré, un professeur par niveau auxquels s'ajoutent Messieurs J.-M. Smoluch et S. Cordier (siégeant déjà en tant que coordonateur pour la philosophie) invités à titre d'observateurs, en tant que représentants des organisations syndicales françaises.

2. **Projet d'établissement**

➤ Formation continue

Elle est assurée dans le cadre des plans de formation proposés par l'AEFE.

➤ Plan d'éducation à l'orientation

Il est décrit dans le document 1 distribué en début de séance à tous les membres du Conseil et se propose, comme les années précédentes, de décrire le dispositif mis en place pour l'année scolaire.

Des représentants des personnels (SE-UNSA) font remarquer que, dans le cadre du suivi individualisé, les professeurs principaux le font hors temps scolaire – pas de créneaux spécifiques dans les emplois du temps - et qu'il n'existe pas de lieu propice à la confidentialité des échanges.

Le proviseur rappelle que le suivi individualisé est inscrit dans les fonctions de professeur principal - qu'il est rémunéré pour cela - et qu'il est toujours possible de trouver une salle de classe libre. (S'adresser au proviseur-adjoint)

Le CDI est le lieu où l'ensemble de la documentation concernant l'orientation est rassemblé.

Le plan d'éducation à l'orientation est adopté à l'unanimité.

➤ Plan d'éducation à la santé et la citoyenneté

Le document 2 répertorie les actions menées par l'établissement tant sur le plan de la santé que celui de la citoyenneté.

Une représentante des parents (UPEL) précise qu'il avait été demandé que l'action « Boulimie et anorexie » menée en classe de cinquième soit reprise au niveau de la classe de seconde.

Il est aussi précisé, suite à l'intervention d'un représentant de l'APE, que, si les questions concernant la sexualité sont abordées en classe de quatrième pour les filles et en classe de troisième pour les garçons, cela ne tient qu'à une différence de maturité.

Le plan d'éducation à la santé et la citoyenneté est adopté à l'unanimité.

Un représentant des personnels (SE-UNSA) intervient pour dire qu'il est difficile pour les ASEM d'assurer une présence éducative auprès des élèves dont ils ont la charge au moment des repas. En effet ce personnel ne peut en même temps assurer le service des enfants, le débarrassage des tables et l'éducation à la santé. Le tout dans un niveau sonore quelquefois insupportable. Un recrutement de personnels de service supplémentaire leur permettrait sûrement de se montrer plus efficaces dans le domaine en question.

Le directeur de l'école de Grinzing répond que le souci de certains collègues est bien remonté et il précise aussi que le nombre d'élèves ayant diminué, il faut aménager et faire des efforts : adapter l'organisation interne, veiller au respect des horaires de passage à la cantine, développer la coopération entre agents de service et ASEM. Une réflexion sur le sujet est en cours, notamment dans le cadre des rencontres personnels/direction autour de la rédaction du Vade-mecum ASEM.

3. Voyages scolaires

Il s'agit d'examiner les projets de voyages scolaires déposés par les enseignants. Ces projets sont au nombre de 9 pour le 1^{er} degré et de 16 pour le 2nd degré.

Beaucoup de voyages concernent des groupes d'élèves et non des classes entières. Cela est lié à la structure pédagogique adoptée pour certains enseignements, groupes de niveau, mais aussi à la mise en place de la réforme du Lycée. Le groupe-classe n'est plus toujours l'unité de référence et certains élèves, notamment les secondes, pourraient se voir proposer l'opportunité de plusieurs voyages.

Le Conseil constate :

- L'inflation du coût de certains voyages.

Les représentants des parents (UPEL et APE) s'inquiètent du coût de certains voyages tout en remerciant les enseignants de leur engagement et leur dynamisme dans le domaine.

Une inquiétude supplémentaire est énoncée (UPEL) quant à certains voyages dont le coût annoncé en Conseil d'établissement est donné hors frais de visites et/ou de restauration.

Le voyage à New York proposé aux élèves de Terminale L est qualifié de « cher ».

Les parents d'élèves alertent le Conseil sur la difficulté financière dans laquelle certaines familles vont se retrouver à devoir assurer le départ de plusieurs enfants sur des voyages qui se suivent.

Le Foyer Socio-éducatif est prêt à recenser toutes les demandes de soutien financier et à les étudier en collaboration avec les deux associations de parents d'élèves.

Il est rappelé que le coût plafond d'un voyage est fixé à 400 € (+/- 10 %).

- L'inflation du nombre de voyages.

→ Les représentants des personnels (SNES) mettent en avant un effet pervers de la réforme du lycée. Même si cette année, un seul voyage de plus (le n°6 pour le 2nd degré) est la conséquence directe de cette réforme avec la mise en place de l'accompagnement personnalisé, il est à envisager que le phénomène ira en s'amplifiant.

Se pose alors la problématique du choix.

→ Le représentant de l'Institut avoue sa surprise face au nombre de voyages et précise qu'il est absolument indispensable de réguler ses envies, ses désirs, ~~qu'il est~~ et nécessaire de préparer le terrain en amont du dépôt des projets.

→ Les parents d'élèves (UPEL) s'interrogent : « Quel voyage primera sur l'autre ? »

→ Les voyages de classe doivent primer sur les voyages de groupe. (SNES) Cette remarque est partagée par le proviseur, les voyages de groupe pouvant générer des problèmes dans la dispense des enseignements.

→ Les élèves proposent de laisser les élèves d'une même classe choisir et de donner la priorité aux voyages qui reçoivent le plus de suffrages, les élèves se basant sur les contenus proposés, l'intérêt porté par tel ou tel voyage. Le proviseur reconnaît que les élèves peuvent avoir des préférences mais précise que « choisir » risque d'être difficile. Les représentants des personnels s'inquiètent de la mise en concurrence de plusieurs projets.

→ Le proviseur-adjoint analyse le nombre important de projets soumis à approbation comme un signe de bonne santé des équipes pédagogiques, il ne faut pas que le rejet de tel ou tel projet par le Conseil démobilise les enseignants. Il ne faut pas freiner cet élan, la demande est par ailleurs très importante, tant de la part des parents que des élèves.

A la suite de ce débat, le proviseur du Lycée rappelle de quelle manière le Conseil doit se prononcer sur chacun des 25 projets déposés. **Le Conseil donne un avis de principe en se basant sur le thème soutenant le voyage, les dates auxquelles il doit se dérouler et son coût.**

Il précise qu'une note d'information sera transmise à tous les enseignants des classes de seconde ayant déposé des projets de voyage afin qu'il y ait une autorégulation au sein des équipes enseignantes.

Les représentants des personnels (SNES) énoncent que c'est à l'administration du Lycée de décider et de favoriser les voyages de classe et proposent alors au CE d'en voter le principe.

Le proviseur répond alors qu'en tout état de cause, c'est lui qui donne *in fine* l'autorisation de départ pour les voyages.

→ Une classe amputée d'une dizaine de ses élèves ne partira pas.

→ Le temps passé par un élève en voyages scolaires ne dépassera pas deux semaines sur l'année.

Une réflexion est à mener pour 2011/2012, avant même le dépôt des projets, afin d'éviter de se retrouver devant le problème. L'idée de banaliser une période de temps dans le calendrier scolaire de l'année prochaine, quinzaine au cours de laquelle les voyages pourraient se dérouler, est avancée. Il est trop tard cette année pour la mettre en place.

Le Conseil procède alors au vote de chacun des projets. Une vigilance particulière est apportée aux voyages concernant les classes de seconde. (Les numéros indiqués renvoient à ceux indiqués dans le document 3 qui établit la liste des projets de voyage.)

Voyages du 1^{er} degré

Les 9 projets de voyage sont adoptés à l'unanimité.

Voyages du 2nd degré

Les voyages 1, 3, 7, 8, 10, 11, 13 et 16 sont adoptés à l'unanimité.

Pour les autres voyages, le Conseil se positionne de la manière suivante :

N° du voyage	Pour	Abstentions	Contre
2	6	10	5
4	10	11	0
5	19	0	2
6	18	3	0
9	10	5	6
12	17	4	0
14	19	2	0
15	18	3	0

4. Divers

➤ Projets dans le cadre du Foyer Socio-éducatif

- Le spectacle annuel présenté par les élèves, dont Anna Mehedi et Alain Léonard assurent l'animation et la gestion, aura lieu les 25 et 26 mars 2011. Cette année, des classes de l'école primaire seront associées à son déroulement.
- Le Bal du Lycée aura lieu le 9 avril 2011. Il sera, cette année, placé sous le thème « Musique et opéra ». Il se déroulera au Palais Auersperg comme à l'accoutumée.

Le proviseur précise, en outre, que les bénéfices dégagés seront consacrés en partie à la réfection d'un piano de facture ancienne et propriété du Lycée (devis de 10 à 15 000 €) ainsi qu'à l'association « Kleine Herzen », pour laquelle le Lycée s'est déjà engagé.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h50, Monsieur Bastianelli clôt la séance sur une citation de Confucius.

« Je ne cherche pas forcément les réponses, je cherche à comprendre les questions. »

Jean BASTIANELLI
Proviseur

Bernard Bouly
Secrétaire-adjoint